



Le + syndical

**CGC-DGFiP**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 / 00.69 / 01.73

Site : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info)

Adresse mail : [cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)

## Projet PPCR : des propositions DGFiP insuffisantes ...

### Le résumé de PPCR :

Finalisé en septembre 2015 au niveau du Ministère de la Fonction Publique avec six organisations syndicales dont la CFE-CGC, le projet « Avenir de la Fonction Publique » décliné sous l'acronyme : PPCR - « **Parcours Professionnel Carrière Rémunération** » - est en cours de transposition à la DGFiP comme dans chacune des administrations.

**Disons le tout de suite, la mise en oeuvre du dispositif à la DGFiP est envisagée « a minima » en l'état actuel du projet présenté, donnant l'illusion d'avancées notables alors qu'il n'en est rien.**

Outre une revalorisation financière d'ampleur limitée, largement autofinancée (compensations par l'ACF, disparition de la GIPA, suppression de l'indemnité exceptionnelle CSG, allongement des carrières ...), le projet introduit un véritable hiatus au sein des grades dit de l'encadrement intermédiaire à la DGFiP.

### L'affichage des mesures à la DGFiP :

- ⇒ Un échange primes / points d'indice : rémunérations inchangées mais une base de calcul pour la retraite légèrement plus favorable ;
- ⇒ Une équivalence des grades avec les grilles « type » de la Fonction Publique sans toutefois une totale corrélation des durées d'échelons et des indices terminaux ;
- ⇒ Un re-étagement des échelons, avec une évolution indiciaire étalée jusqu'en 2020 ;
- ⇒ Une cadence unique d'avancement d'échelon avec arrêt des réductions/majorations.

**Inspecteur** : les échelons sont calés sur la grille type fonction publique d'attaché d'administration, avec un déroulé de carrière de 26 ans. Un faible gain indiciaire à l'horizon 2020 est constaté : +15 points (INM) à l'échelon terminal pour partie financé par une baisse de l'ACF ; le début de carrière est rendu un peu plus attractif, également poussé par la grille B.

**IDiV** : il n'y a aucune correspondance avec une grille type de la fonction publique. PPCR doit être l'occasion à ne pas manquer de les intégrer dans une grille type et de permettre davantage de mobilité entre Administrations. C'est une évidence mais contre toute attente, la DGFiP propose un indice terminal de 1005 (IB) qui correspond à l'avant dernier échelon de la grille 2018 des directeurs de services !

**IP** : La DG propose de calquer la carrière des IP sur la grille type d'attaché principal de la fonction publique, avec un indice terminal porté à 1015 en 2020 (IB).

**Pour la CGC DGFiP cette proposition est très insuffisante, compte du recrutement sélectif des IP.**

**AFiPA** : le déroulement de carrière est aligné sur celui d'attaché Hors Classe (IB 1027) avec accès à un échelon spécial HEA, contingenté à 20 % du nombre d'AFiPA. Au total, la carrière est rallongée de 5 ans pour atteindre l'indice terminal.

## Nos revendications pour l'ensemble des personnels cadre A :

- ⇒ **Cadre A Inspecteur :** nous demandons un repositionnement indemnitaire sur la notion d'inspecteur « encadrant » (sont notamment concernés les adjoints et les fondés de pouvoir sur les postes comptables). Le reclassement dans les nouvelles grilles ne doit pas être régressif au niveau de l'indemnitaire car, en l'état, l'application de la grille PPCR entraîne pour les inspecteurs un reclassement à l'échelon inférieur (ex : un inspecteur 7ème échelon sera reclassé 6ème...) ce qui allongera la durée nécessaire pour atteindre les paliers de revalorisation actuels de leur prime de rendement. Nous demandons que la prime de rendement reste inchangée malgré le reclassement. Nous demandons également une « valorisation » de fin de carrière type « 12<sup>ème</sup> échelon » assise sur l'expérience et la compétence technique de type « Inspecteur Spécialisé ».
- ⇒ **Grade d'Inspecteur Divisionnaire / Inspecteur Divisionnaire HC :** intégration dans la grille des Attaché Principaux, à savoir indice terminal 1015 (IB) en 2020 ;
- ⇒ **Grade d'Inspecteur Principal :** Compte tenu du mode sélection des IP, nous demandons l'accès à l'indice 1040. Outre le fait de conserver une cohérence dans la hiérarchie des grades, cela permettrait d'équilibrer les indices entre les IP administratifs et les IDIV ex IP comptables qui déroulent une carrière sur des indices supérieurs à 1015.  
Le risque porte également sur les promotions de fin de carrière « sur place » des IP : nous demandons que le dispositif de promotion des IP au grade d'AFIPA fin de carrière soit maintenu.
- ⇒ **Grade d'AFIPA :** la proposition de la DGFIP est quasi conforme à nos revendications et aux responsabilités inhérentes aux fonctions exercées, sauf notre demande maintenue de supprimer tout contingentement d'accès à l'indice HEA.
- ⇒ **Situation particulière des IDIV HC ex IP : le projet PPCR doit constituer l'opportunité de solder la situation inéquitable de nos collègues, en leur redonnant leur grade d'IP en cas de retour sur un poste administratif.**

## En résumé :

### Nos revendications par grade à la DGFIP :

- ⇒ une reconnaissance et une juste valorisation de l'Inspecteur ;
- ⇒ le reclassement des IDiv dans la grille des attachés principaux avec indice terminal 1015;
- ⇒ le reclassement des IP avec accès à l'indice 1040 ;
- ⇒ pour les AFIPA, accès à la grille HEA sans contingentement.

Et pour tous les cadres A, appliquer le dispositif PPCR tel qu'il est prévu avec une linéarité de la carrière sur deux grades.

**Pour faire entendre votre voix, soutenez notre action. Inscrivez-vous sur nos listes de diffusion « sympathisant ».**

**N'hésitez pas à adhérer à la CFE-CGC DGFIP.**

**La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.**

**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP**

**Renvoyez par courriel votre demande expresse à [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)**





Le + syndical

**CGC-DGFiP**  
86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909  
75572 PARIS CEDEX 12  
Tél. : 01.53.18.01.39 / 00.69 / 01.73  
Site : [www.cgc-dgfi.info](http://www.cgc-dgfi.info)  
Adresse mail : [cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr)

## **BULLETIN D'ADHESION 2016 A LA CGC-DGFiP**

### **Barème des cotisations 2016 :**

- Inspecteur-élève.....30 €
- Inspecteur 1<sup>er</sup>- 7<sup>ème</sup> échelon.....80 €
- Inspecteur 8<sup>ème</sup> –12<sup>ème</sup> échelon.....110 €
- Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....140 €
- Inspecteur Principal.....145 €
- Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....150 €
- Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA).....155 €
- Administrateur des FiP (AFIP).....180 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Normale.....220 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de 1<sup>ère</sup> Classe.....250 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Exceptionnelle.....270 €
- Retraité.....66 €
- CSC.....COTISATION LIEE AU GRADE D'APPARTENANCE

- **COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème**

**NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOT DE 66%.**

Imprimez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC-DGFiP à l'adresse figurant en en-tête.

Nom, Prénom :  
Fonction, grade et échelon :  
Adresse personnelle :  
Tél et mail personnel :  
Adresse professionnelle :  
Déclare adhérer à la CGC-DGFiP  
Date :  
Signature :

**La CGC DGFiP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.**